



Devrait-on légaliser le cannabis en Europe ?



Santé

Introduction

Le débat sur la légalisation du cannabis en Europe met en lumière des enjeux complexes mêlant santé publique, sécurité, libertés individuelles, et implications économiques. Cette discussion transcende les frontières nationales et interpelle divers secteurs de la société, depuis les décideurs politiques jusqu'aux professionnel·les de la santé et au grand public. Les arguments oscillent entre la nécessité de contrôler et de réduire les marchés illégaux et les préoccupations concernant l'impact potentiel sur la consommation, en particulier chez les jeunes. Ce débat nécessite une analyse approfondie des modèles de réglementation existants, de leurs succès et de leurs limites.

Définitions

- **Cannabis** : plante utilisée pour produire la marijuana et le haschich, contenant deux substances chimiques principales : le CBD (cannabidiol), qui a des effets relaxants et anxiolytiques, et le THC (Delta-9-tétrahydrocannabinol), responsable des effets psychotropes.
- **Drogues dures et drogues douces** : dans l'imaginaire collectif, les drogues sont souvent classées en « dures » (héroïne, cocaïne) et « douces » (cannabis) selon leur dangerosité perçue et leur risque de dépendance psychique et physique. Cependant, cette distinction est critiquée car toutes les drogues peuvent entraîner des dépendances graves. Les professionnel·les de la santé soulignent que les effets dépendent du contexte, de la dose et de la fréquence de consommation autant que du produit, rendant cette classification simpliste et trompeuse.

Contexte

La législation sur le cannabis dans l'Union européenne présente un tableau contrasté, reflétant la diversité des politiques nationales et des attitudes culturelles¹. Alors que l'Allemagne, Malte, et le Luxembourg ont franchi le pas vers la légalisation du cannabis récréatif, offrant des modèles réglementaires innovants, la majorité des États membres maintiennent une interdiction stricte de la possession à des fins récréatives.



L'Allemagne a introduit un modèle de cannabis social clubs en 2024, permettant la possession et la culture limitées pour les personnes résidant en Allemagne depuis plus de six mois, tandis que des pays comme le Portugal, bien que n'ayant pas légalisé, ont décriminalisé la possession de toutes les drogues, se concentrant sur la réduction des dommages plutôt que sur la répression². Une politique dont le bilan est positif : le nombre de personnes dépendantes à l'héroïne a été divisé par deux en 17 ans et le taux de mortalité dû aux drogues est désormais cinq fois plus faible que la moyenne européenne.



Du côté des Pays-Bas, contrairement aux idées reçues, le cannabis n'est pas légalisé mais il est dépénalisé et réglementé sous un système unique de tolérance. Les coffee shops sont autorisés à vendre du cannabis en petites quantités et les individus sont autorisés à posséder jusqu'à cinq grammes pour un usage personnel. Bien que la vente soit tolérée dans ces établissements, la production commerciale et la distribution en gros restent illégales. Cette politique, connue sous le nom de « politique de tolérance », vise à contrôler le marché du cannabis, à réduire le fardeau judiciaire et à limiter les nuisances publiques, tout en maintenant une distinction claire entre les drogues douces et dures.



En Belgique, la possession de cannabis pour usage personnel est dépénalisée mais sa vente reste interdite, créant une situation où la consommation est tolérée sous certaines conditions sans pour autant légaliser son marché.

1 Tuteleurope. (2024, April 2). Les législations sur le cannabis dans l'Union européenne. <https://www.tuteleurope.eu/societe/les-legislations-sur-le-cannabis-en-europe/>

2 Prospective Jeunesse. (2022, March). 20 ans de décriminalisation des drogues au Portugal: Quelles leçons en tirer?. <https://prospectivajeunesse.be/articles/20-ans-de-decriminalisation-des-drogues-au-portugal-queelles-lecons-en-tirer/>

Cette disparité réglementaire au sein de l'UE soulève des défis en termes de cohérence politique, de contrôle des drogues, et d'impact sur la criminalité transfrontalière liée au cannabis.

En parallèle, la distinction entre cannabis récréatif et médical devient de plus en plus pertinente. La majorité des États membres de l'UE reconnaissent les usages thérapeutiques du cannabis, réglementant strictement sa prescription et sa distribution pour garantir son utilisation sécuritaire dans des contextes médicaux. Les débats autour de la légalisation du cannabis récréatif en Europe sont donc influencés par des considérations de santé publique, de sécurité, et de respect des conventions internationales, qui interdisent largement le commerce des drogues. Cette mosaïque de réglementations illustre les diverses approches européennes face au cannabis et met en lumière la complexité de l'harmonisation des politiques dans un domaine aussi sensible que celui de la drogue.

Concepts & Théories

La loi en Belgique³ : en Belgique, la consommation et la culture de cannabis n'est pas légale mais est tolérée sous conditions strictes, notamment que le consommateur ou la consommatrice soit majeur-e, que la consommation ne cause pas de trouble à l'ordre public et soit limitée à une possession de maximum trois grammes ou une plante. Cela souligne une approche qui distingue les drogues dures des douces et qui vise à réduire les risques plutôt qu'à punir⁴.

- ➔ **Le bilan de la politique cannabis en Belgique** : un rapport du Sénat belge datant de 2024⁵ a révélé des failles majeures dans la législation actuelle sur le cannabis, caractérisée par une insécurité juridique pour les petit-es consommateurs et consommatrices et une augmentation des problèmes de santé publique. Le rapport note que la teneur en THC dans le cannabis a doublé entre 2006 et 2016, augmentant les risques pour la santé. Il souligne également l'échec des politiques actuelles à contrôler le marché noir, contribuant à une hausse de la criminalité liée au trafic de drogue. Les coûts associés à la répression et à la détention pour infractions liées au cannabis atteignent des sommes astronomiques, dépassant le milliard d'euros. Les recommandations du rapport proposent un accompagnement psycho-médico-social pour les petit-es consommateurs et consommatrices afin d'éviter des sanctions punitives et de promouvoir une approche plus préventive et éducative.
- ➔ **Le CBD, cannabis légal** : la directive européenne autorise la culture et la vente de cannabis industriel si la concentration en THC est inférieure à 0,2 %, seuil sous lequel il n'y a plus d'effets psychotropes notables. Cela a permis la commercialisation légale du CBD (cannabidiol), dont les effets thérapeutiques sont reconnus par l'Organisation mondiale de la Santé depuis 2017. Le CBD est souvent utilisé pour ses propriétés anxiolytiques et anti-inflammatoires sans induire d'effets psychoactifs. Cependant, cette réglementation a aussi ouvert la porte à la commercialisation de nouvelles substances psychoactives qui tentent de se positionner dans les limites légales tout en offrant des effets psychotropes. Des molécules comme le HHC (hexahydrocannabinol) et le Delta-9, variantes synthétiques ou semi-synthétiques du THC, commencent à apparaître sur le marché. Ces substances peuvent être légales dans certains contextes grâce à des lacunes législatives ou à des interprétations floues des réglementations en vigueur. Elles sont vendues dans certains magasins de CBD, qui étaient à l'origine perçus comme des points de vente pour des produits de cannabis non psychoactifs. Cette situation présente des défis pour les régulateurs qui doivent constamment adapter les lois pour répondre aux innovations du marché tout en protégeant la santé publique. Les consommateurs et consommatrices peuvent être exposé-es à des risques inconnus en consommant ces nouvelles molécules dont les effets à long terme sont souvent peu documentés, conduisant potentiellement à des dérives en termes de sécurité et de santé.

3 Service public fédéral Justice. (n.d.). Cannabis. https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/securete_et_criminalite/drogues/cannabis#a1

4 Bruxelles-J. (2024, July 12). Cannabis : permis ou interdit en Belgique?. <https://www.bruxelles-j.be/drogues-addictions/cannabis-permis-ou-interdit/>

5 Le Soir. (2024, April 19). Cannabis : Un rapport documente l'échec du cadre légal belge. <https://www.lesoir.be/582114/article/2024-04-19/cannabis-un-rapport-documente-lechec-du-cadre-legal-belge>

Arguments pour la légalisation



Réduction de la criminalité : en légalisant le cannabis, les marchés illégaux pourraient être significativement réduits, diminuant ainsi la criminalité associée au trafic de drogues.



Bénéfices économiques : la légalisation pourrait générer d'importants revenus fiscaux et stimuler l'économie par la création de nouveaux emplois et entreprises. Légaliser le cannabis pourrait rapporter 144 millions d'euros à l'Etat⁶.



Contrôle sanitaire et qualité : la réglementation du marché permettrait de contrôler la qualité du cannabis vendu, réduisant les risques de contamination par des substances dangereuses.

Arguments contre la légalisation



Risques pour la santé publique : la légalisation pourrait conduire à une augmentation de la consommation, particulièrement parmi les jeunes, avec des conséquences potentiellement graves pour la santé publique.



Augmentation de la consommation : la facilité d'accès et la normalisation sociale du cannabis pourraient conduire à une hausse de la consommation, avec des effets à long terme encore mal compris.



Défis de la régulation : la mise en œuvre effective d'une régulation qui protège les jeunes et prévient l'abus tout en permettant un usage responsable par les adultes présente des défis significatifs.

Des ressources pour aller plus loin

[Les législations sur le cannabis en Europe](#)

Webinaire «Jeunesse et assuétudes, comment agir en prévention» - <https://prospective-jeunesse.be/pocasts/webinaire-jeunesse-et-assuetudes-comment-agir-en-prevention/>

Test de consommation de cannabis par Infor-drogues - <https://stopouencore.be/cannabis.php>

Le coût de la politique cannabis en Belgique - [Légaliser le cannabis: comment ça pourrait rapporter 144 millions d'euros à l'État - Le Soir](#)

Bilan du cadre légal belge - <https://www.lesoir.be/582114/article/2024-04-19/cannabis-un-rapport-documente-lechec-du-cadre-legal-belge>

⁶ Le Soir. (2019, April 29). Légaliser le cannabis : Comment ça pourrait rapporter 144 millions d'euros à l'État. <https://www.lesoir.be/221069/article/2019-04-29/legaliser-le-cannabis-comment-ca-pourrait-rapporter-144-millions-deuros-letat>

